

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jennifer Mathieu](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c63a7c8366ce3a4fc9d6a269>

Date d'obtention : 2026-01-23 16:18:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Nous devons rencontrer les personnes concernés. Ensuite, nous entamons la grille pour évaluer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que peu importe la situation, nous devons entamé le protocole sexto dès qu'il a des images ou vidéos qui sont envoyés à d'autre personne.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Remplir la grille avec la victime et l'auteur parce que je dois rester neutre dans la situation.